Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1924)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

22 styles. Avec les 8 styles du second et les 9 styles du troisième groupe, le nombre total des styles inscrivants de la table des appareils se trouve être de 39.

Le second groupe ne sert en règle générale que pour des essais particuliers de freinage et ne peut être utilisé pendant que les dispositifs enregistreurs du premier sont en activité. Pendant les essais ordinaires les styles inscrivants du second groupe peuvent être soulevés du papier et mis hors d'action. Il en est de même des styles du troisième groupe, exception faite de l'anémomètre et de l'incateur de la direction du vent relatif par rapport au wagon. Toutes les huit plumes traçantes pour les mouvements relatifs ne sont utilisées que pour des essais spéciaux et peuvent être sorties pendant les essais ordinaires où seul le premier groupe fonctionne. *(A suire.)*

Concours pour le monument aux Français de Genève et aux volontaires Suisses morts pour la France.

Les membres du Jury se sont réunis le 10 juillet 1923. M. le Dr *Weber-Bauler*, vice-président du comité technique du monument aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France, a installé le jury composé de MM. James *Vibert*, sculpteur, Genève ; Ch. *Angst*, sculpteur, Genève ; Marc *Camoletti*, architecte, Genève ; Louis *Blondel*, architecte, Genève ; Albert *Chal*, architecte, Genève ; Gustave *Goy*, architecte, Evian ; L'abbé *Weinsteffer*, homme de lettres à Lausanne ; *Cosson*, architecte, Genève remplaçant Mme *Gross-Fulpius* ; François *Dupupet*, architecte, Thonon, remplaçant M. *Blanchard*.

Le Jury désigne M. Marc *Camoletti* comme Président et M. *Dupupet* comme rapporteur.

Après l'installation du Jury M. Weber-Bauler s'est retiré et n'a pris part à aucune délibération du Jury.

27 projets ont été présentés dans les délais prévus par le programme, tous ont été admis.

Après une première visite le jury a éliminé 15 projets.

Au deuxième tour, après un nouvel examen 4 projets ont été éliminés.

En outre, 6 projets ont été mis hors concours pour dérogations aux clauses du programme.

Après trois tours d'élimination, les projets suivants restaient à examiner :

No 1, « Calme et digne » ; No 6, « Pour la France » ; No 7, « Trophée » ; No 99, « Foch » ; No 13, « Hommage aux morts ».

Le No 1, « Calme et Digne » :

Les deux projets présentés par le concurrent sont interessants, ils sont traités avec originalité, et ont une réelle valeur artistique, tant au point de vue de la composition d'ensemble qu'au point de vue détail de sculpture.

Toutefois le projet représentant deux figures ailées agenouillées est préféré par le jury.

No 6, « Pour la France » :

Projet correct mais manquant d'originalité, le motif central est hors d'échelle par rapport à l'ensemble et décompose inutilement le projet. Le motif de sculpture laisse à désirer.

No 7, « Trophée » :

Motif central trop important et trop conventionnel, mauvais raccordements latéraux contre le fond du mur.

No 9, « Foch » :

La composition générale est bonne et réserve une grande place pour les noms. Les motifs de couronnement ne sont pas suffisament étudiés.

No 13, « Hommage aux Morts » :

L'ensemble du monument est simple et robuste, la mouluration est d'un caractère calme, la niche centrale est critiquable et ne symbolise pas ce que doit exprimer le monument.

Le Jury a décidé de classer les projets dans l'ordre suivant :

1er rang, No 1, « Calme et digne » Prime Fr. 1500
Pas de deuxième rang.
3e rang, No 9, « Foch » Prime Fr. 900
4e rang, No 13, « Hommage aux Morts » Prime Fr. 600

En outre le jury a décidé d'accorder une mention au No 7.

Le jury procède ensuite à l'ouverture des plis.

1er rang, No 1, MM. *Julien Flegenheimer*, architecte D. P.G., Paris-Genève et *Jean Larrive*, sculpteur, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts de Lyon ; 3e rang, No 9, MM. *Braillard*, architecte, Genève, *Bosonnet*, architecte, Genève et *Sarkissof*, sculpteur.

4e rang, No 13, « Hommage aux Morts », Mme et M. *Schmied-Audéoud*, sculpteurs, Genève.

L'exportation de l'énergie électrique de la Suisse.

La section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a eu, le 15 mars, la bonne fortune d'entendre M. le professeur *J. Landry*, administrateur-délégué de la Société anonyme l'Energie de l'Ouest-Suisse, discuter la fameuse question de l'exportation de notre énergie électrique, qui, on le sait, fait l'objet d'une enquête au sein de la Société suisse des ingénieurs et des architectes[1].

L'exposé de M. Landry, bien qu'improvisé en grande partie, était fondé sur une documentation très détaillée avec laquelle on sentait que l'orateur est familiarisé par une longue pratique.

De même que pour les leçons de M. le professeur Wyssling[2] nous ne pouvons songer à résumer l'argumentation développée par M. Landry avec une impeccable logique, agrémentée par l'élégance de la forme, et nous devons nous borner à quelques extraits de sa causerie.

Statistique : Dans la partie de son discours qu'il a consacrée au dépouillement de la statistique M. Landry s'est attaché à préciser plusieurs notions dont on a fait grand état, dans les récentes polémiques, sans se soucier, le plus souvent, de les définir.

Exemple : on cite couramment le nombre de 4 000 000 de *C. V.* comme mesurant la puissance totale de nos forces hydrauliques ce qui signifie pour les non-initiés, que tout le long de l'année et chaque seconde, nos cours d'eau peuvent nous fournir 4 000 000 × 75 kgm ; or, il faut savoir qu'il s'agit de *chevaux* « de 15 heures par jour » seulement et comptés à l'arbre des turbines, ce qui correspond à 2,7 millions de *kW* «de 15 heures par jour» encore. aux départs des usines, et à 10 milliards de *kWh* par an d'énergie utilisable par les consommateurs, après déduction des pertes dans les organes de transformation, de transmission et de distribution. Ces 10 millards de *kWh* sont équivalents à 3,67 millions de millards de *kgm* et à 8,60 mille milliards de calories par an.

Equipement. Capacité de production. Le tableau suivant chiffre, pour la fin de l'année 1922, la *capacité de production*

[1] Voir *Bulletin technique*, No du 5 janvier 1924, p. 12 et No du 1er mars 1924, p. 62.

[2] Voir *Bulletin technique*, No du 16 février 1924, p. 42 et No du 1er mars 1924, p. 57.

CONCOURS POUR LE MONUMENT AUX MORTS FRANÇAIS ET VOLONTAIRES SUISSES, A GENÈVE

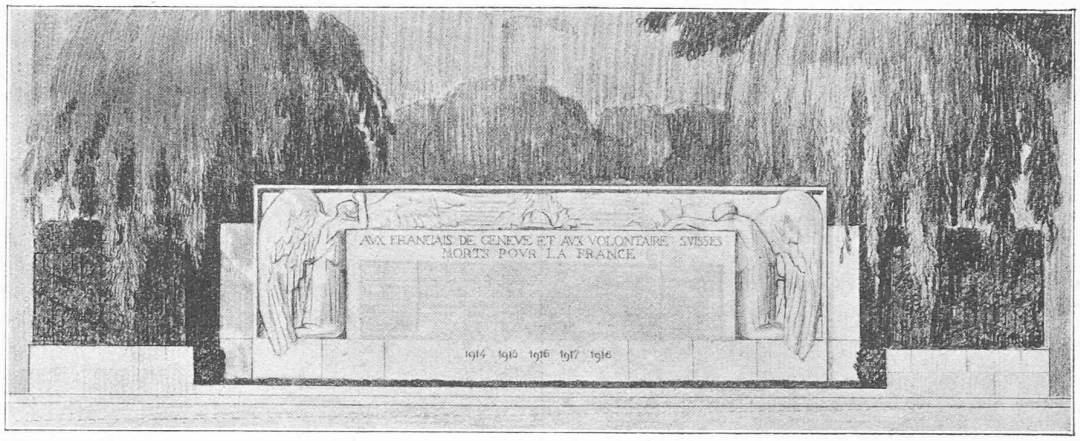

Ier rang : projet « Calme et digne », de MM. *J. Flegenheimer*, architecte et *J. Larrive*, sculpteur.

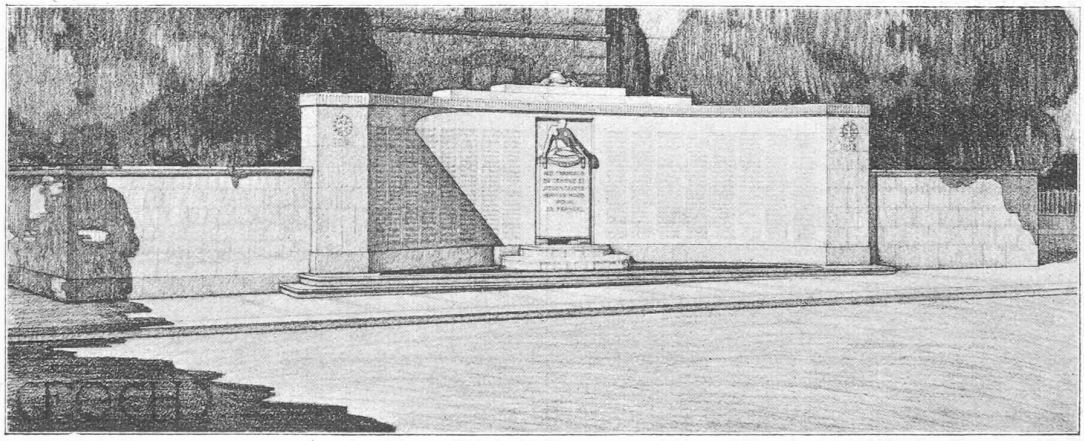

IIIe rang : projet « Foch », de MM. *Braillard & Bosonnet*, architectes et *Sarkissof*, sculpteur.

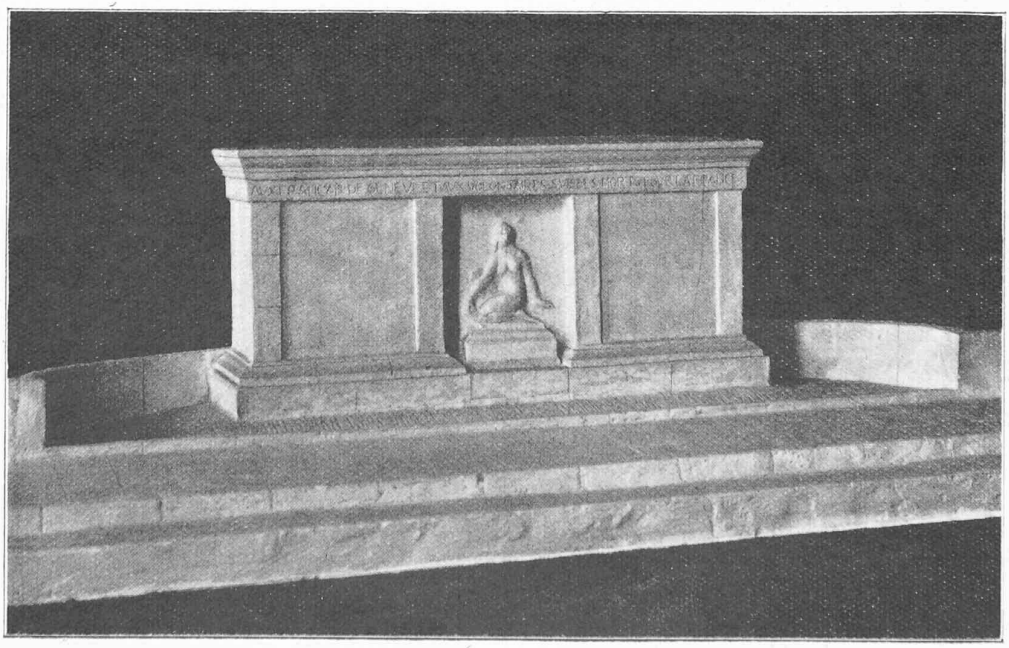

IVe rang : projet « Hommage aux Morts » de Mme et M. *Schmied-Audéoud*, sculpteurs.